

## 2019\_CT2\_686

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution de subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux pour l'année 2020**

---

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERÉ Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 12 décembre 2019

06\_3\_12

#### ■ Attribution de subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour l'année 2020

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets. Le développement du compostage et l'accompagnement dans cette pratique sont des actions importantes du futur Programme Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône souhaitent mettre en œuvre des actions de compostage sur leur site Croq'jardin à la Roque d'Anthéron. Pour l'année 2020, l'association sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix, pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 8.000 € pour sa plateforme de compostage de proximité et l'acquisition d'un petit fermenteur.

#### 1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES FOYERS RURAUX DES BOUCHES-DU-RHÔNE

##### Présentation générale

La Fédération d'animation et d'éducation populaire en milieu rural fédère 27 associations d'animations et de développement du milieu rural, soit près de 5 900 adhérents pour 50 communes rurales des Bouches-du-Rhône. La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône (FDFR 13) mène depuis 70 ans une mission de « Tête de réseau » pour et avec les associations villageoises en développant les axes suivants :

- Développer des actions de partenariat avec les partenaires locaux et territoriaux,

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_686-  
DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

- Créer au sein des villages un service de proximité de soutien aux projets de développement d'activités et d'emplois associatifs,
- Aider les structures associatives implantées en milieu rural à se professionnaliser, afin de développer de nouveaux services, de maintenir et pérenniser l'emploi.
- Favoriser les échanges entre des associations et des porteurs de projets locaux, favoriser la mutualisation des moyens et des ressources (techniques, humaines...).
- Contribuer à rendre le territoire rural attractif à travers le développement de services économiques, sociaux et culturels, dans un souci de meilleure adéquation avec les besoins des nouvelles populations.

Le budget prévisionnel général de l'association en intégrant les contributions volontaires est de 283.652 € pour l'année 2020.

### Le site de Croq'jardin

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône a créé le site de croq'jardin il y a une quinzaine d'années sur un espace d'un hectare sur la commune de la Roque d'Anthéron. L'association a développé en 2012 une plate-forme de compostage de proximité afin de valoriser les bio-déchets de producteurs locaux (habitants, commerçants, cuisines collectives de la Roque d'Anthéron).

Elle permet actuellement de traiter **19,5 tonnes de bio-déchets (données 2018) et 6 tonnes de déchets verts** d'agriculteurs en compost de qualité biologique. Cette installation accueille du public pour des **ateliers de sensibilisation aux techniques de compostage et au jardinage écologique**. D'autre part, elle forme les **porteurs de projets et les référents de sites** souhaitant mettre en place des opérations de compostage sur leurs quartiers, sur leurs communes ou dans leurs établissements.

## 2 – DESCRIPTION DU PROJET 2020

Objectifs	Moyens humains	Moyens techniques	Calendrier	Résultats attendus
1/ Assurer la collecte et le traitement des points actuels de compostage	Un référent + services civiques	- Collecte 3 fois par semaine - Un véhicule de collecte - 8 bacs de 1000 litres « made in Croq'Jardin »	Toute l'année 52 semaines	19,5 tonnes de déchets compostés. Le compost produit est utilisé en amendement sur le jardin pédagogique
2/ Assurer le broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires	Un référent + services civiques	Location broyeur + aire de compostage méthode « Jean Pain »	Broyage d'automne et de printemps	- Éviter la mise à feu des branchages et des résidus de cultures - Valoriser en circuit court les déchets verts en compost - Faire la démonstration de l'utilité du compost de déchets verts - Pour améliorer la qualité physique du sol
3/ Développer les formations professionnelles	Un formateur certifié maître composteur	Un site parfaitement équipé	Plusieurs modules à programmer sur l'année	Formation d'agents de collectivités sur le Territoire de la Métropole et du département pour améliorer leurs compétences en terme de gestion

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_686-DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

				intégrée des déchets verts et technique de compostage des biodéchets
4/ Accueillir et informer le public (500 personnes/an) les porteurs de projets (environ 50 personnes /an) sur les techniques de compostage sur l'aire pédagogique de compostage-mise en place d'un petit fermenteur de 3,4 m <sup>3</sup> pour une production de biogaz qui alimentera la cuisinière de la table d'hôte	Cent jours comptabilisés pour l'accueil et l'information sur les techniques de compostage et le jardinage biologique	Un jardin productif entièrement équipé et entretenus selon les techniques agro-écologiques	De mars à novembre  (ouverture du jardin au public)  Plusieurs week end portes ouvertes et animations	Apporter une information de qualité aux personnes et aux porteurs de projets pour démarrer ou améliorer leurs techniques ou opérations de compostage.  Le petit fermenteur pédagogique permettra d'expliquer comment produire du biogaz à partir de déchets fermentescibles.

### 3 - PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
<b>Charges directes</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats - 60		Vente formations	408 €
Achat matières et fournitures action : - Fournitures entretien et équipement	3.000 €		
Autres fournitures : carburant jardin	200 €		
Services extérieurs - 61			
Location terrain et garage Croq jardin	1.200 €		
Assurances	232 €		
Autres Services extérieurs - 62		Département	4.000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5.000 €		
Services bancaires, autres	141 €	Métropole Aix Marseille Provence Territoire du Pays d'Aix	8.000 €
Charges indirectes			
Fournitures administratives	25 €		
Location copieur	131 €		
Eau Energie	95 €		
Location siège FD	80 €		
Crédit bail standard	42 €		
Entretien des locaux	35 €		

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_686-DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

Assurances locaux	35 €		
Personnel extérieur	1.728 €		
Honoraires C.A.C / Expert comptable	210 €		
Déplacements Elus FD	40 €		
Mission Réception – CA/Bureaux/AG	105 €		
Téléphone / Internet	81 €		
Affranchissement	15 €		
Services bancaires	13 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>12.408 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12.408 €</b>

<b>Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>2.000</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>	<b>2.000</b>
--	--------------	--	--------------

L'association de La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône sollicite le Territoire du Pays d'Aix pour l'attribution d'une subvention de 8.000 €.

#### **4 - MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte dans la limite de 80% de la subvention votée, sur demande de l'association ;
- le solde (soit 20%) sera versé sur production des comptes annuels de l'association.

Les comptes annuels comportent la signature du représentant de l'association.

Le versement du solde est conditionné par un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal de l'association et par le comptable public qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier précité : En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention. En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention qui présente les caractéristiques suivantes :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subventio n N-1	Budget global de l'action	Subventio n sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2020-00478	Prévention des déchets : compostage	Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône	Compostage	7.000 €	12.408€	8.000€	8.000 €	non

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_686-DE  
Date de télétransmission : 10/01/2020  
Date de réception préfecture : 10/01/2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole,
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 13 novembre 2019.

**Oùï le rapport ci-dessus,  
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'attribuer une subvention à l'association ZERO WASTE PROVENCE pour l'année 2020 au titre de l'action n°2 « mon marché sans déchets » et de l'action n°3 « Mise en place d'une vaisselle consignée et partagée pour des événements ».

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers ruraux des Bouches-du-Rhône d'un montant de 8.000 € pour l'année 2020, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux des territoires de 2020.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Annexe Service Public d'Élimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement : chapitre : 65, nature : 65 748, fonction : 72 11.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_686- DE Date de télétransmission : 10/01/2020 Date de réception préfecture : 10/01/2020
---

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution de subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux pour l'année 2020**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	63
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32
Pour	63
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

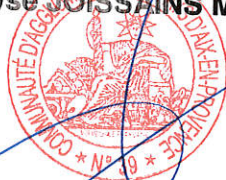
Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20191212-2019\_CT2\_686-  
 DE  
 Date de télétransmission : 10/01/2020  
 Date de réception préfecture : 10/01/2020